

**FORMATION**

**J'utilise les élixirs floraux et fleurs de Bach dans mon élevage**

**Techniques alternatives**

**Durée**  
1 jour

**Date**  
23 mai 2024

**Horaires**  
9h - 12h30 / 13h30 - 17h

**Lieu**  
Dans une exploitation

**Prix**  
210 €

Prise en charge possible

Ayants Droits VIVEA et autres publics : voir les dispositions financières dans le contrat ci joint

**Responsable de stage**  
Catherine VENINEAUX,  
Conseillère ovin,  
Chambre d'agriculture de l'Isère

**Intervenant(s)**  
Florence LARDET  
Apothi'care

**Contact :**  
Claire CHABERT-MESTDAGH  
Tél : 06 74 94 74 39

Certification de réalisation remis à l'issue de la formation

*Venez découvrir les principes d'actions et l'utilisation des élixirs floraux sur la santé et le bien-être de vos animaux.*

➤ **Objectifs pédagogiques**

- ✓ Découvrir les élixirs floraux et fleurs de Bach
- ✓ Disposer des connaissances théoriques et pratiques permettant d'agir au moyen d'élixirs floraux dans les troubles émotionnels les plus courants (remède d'urgence, stress, comportements négatifs...)
- ✓ Savoir préparer des élixirs floraux et les utiliser correctement

➤ **Public concerné**

Eleveurs bovins, ovins, caprins, équins

➤ **Pré requis**

Aucun

➤ **Programme**

- ✓ Histoire et principes de base des fleurs de Bach
- ✓ Les fleurs de Bach, c'est quoi ? Différence avec les élixirs floraux
- ✓ Principes d'action des élixirs floraux : notion d'énergie et de résonance
- ✓ Procédé de fabrication
- ✓ Travaux pratiques : fabrication en groupe d'élixirs floraux
- ✓ Exemple d'application en élevage et étude de cas

➤ **Méthodes pédagogiques**

Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques  
Méthodes ludiques et participatives

➤ **Modalités d'évaluation**

Auto positionnement du stagiaire  
Questionnaire de satisfaction

**Les + de cette formation**  
Fabrication d'une préparation sur place

**Exemplaire à conserver**

FORM\_PROGRAMME\_02\_08\_2023

**BULLETIN D'INSCRIPTION VALLANT  
CONTRAT INDIVIDUEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**(Article L.6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail)**  
**Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (article L.6353-3)**

**À renvoyer avant le 15 janvier 2024 à**  
**Claire CHABERT-MESTDAGH**  
**Chambre d'Agriculture de l'Isère**  
**36 route de Ponsonnas - 38350 La Mure**  
**ou par mail à [claire.chabertmestdagh@isere.chambagri.fr](mailto:claire.chabertmestdagh@isere.chambagri.fr)**

**INSCRIPTION A LA FORMATION :**

**«J'utilise les élixirs floraux et fleurs de Bach dans mon élevage»**

Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues par l'article L. 6313-1 du code du travail.

**Organisée par :**

Chambre d'agriculture de l'Isère  
Centr'Alp, 34 rue du Rocher de  
Lorzier, 38430 MOIRANS.

Numéro de déclaration d'activité :  
8238P002038 à la Préfecture de la  
Région Rhône-Alpes AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Madame  Monsieur,

Nom, prénom\* : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse complète\* : .....

.....

CP\* : ..... COMMUNE\* : .....

Tél\* : .....

E-mail\* : .....

*\*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage, (rayer cette mention en cas de refus).*

**Statut Actuel**

- Agriculteur-trice MSA  Aide familial-e MSA  
 Conjoint-e collaborateur-trice  Cotisant-e solidaire MSA actif  
 Parcours installation (Titulaire d'un PPP dans lequel cette compétence est préconisée)  
 Salarié(e) agricole (précisez fonds de formation) : .....  
 Demandeur d'emploi  Retraité agricole  
 Autre à préciser : .....

**1 - Précisions sur la formation**

Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme de la formation disponible sur notre site : [www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr).  
Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

**J'atteste sur l'honneur remplir les pré-requis**

**Date du stage : 23 mai 2024**

**Durée : 1 jour**

**Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h**

**Lieu : Dans une exploitation**

**Responsable de stage : Catherine VENINEAUX**

**Tél : 06 81 44 95 42**

**2 - Dispositions financières sont les suivantes (cochez la case correspondante)**

- Actif non salarié agricole contributeur-trice à VIVEA, à jour de ses contributions, porteurs de projet à l'installation signataires d'un PPP** dont la formation s'inscrit dans ce PPP, sans financement possible par le CPF ou Pôle Emploi : prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques par Vivea, **sous réserve d'avoir réglé les frais d'adhésion annuels de 60 € au service formation pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 et d'avoir validé le mail de consentement de Vivea**
- Salarié-e (agricole ou autre) ou travailleur indépendant non agricole ou demandeur d'emploi**, Coûts pédagogiques de 210€/jour net de taxes. Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise ou Pôle Emploi.
- Retraité-e agricole, particulier ou dans une autre situation**, coûts pédagogiques de 210€/jour net de taxes.

**Tout stage commencé est dû en totalité.** Joindre au présent contrat le règlement de votre formation par chèque libellé à l'ordre de « Monsieur l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ».

Les frais de déplacement d'hébergement et de repas restent à la charge du participant.

Un courrier / mail convocation au stage vous sera adressé quelques jours avant la formation.

**Attention, les inscriptions sont validées par le retour du Bulletin et le règlement.**

**Prenez en compte des délais des financeurs (hors Vivea).**

### 3 - Interruption du stage / Annulation de l'action de formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (cf article 1148 du Code Civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, la Chambre d'agriculture de l'Isère facturera le coût total de la formation.

L'action de formation peut être annulée, en cas d'un nombre d'inscriptions insuffisant pour en assurer le financement. Dans ce cas, aucune facturation ne sera appliquée, et la Chambre d'Agriculture s'engage à informer l'entreprise, ainsi que les stagiaires dès que la décision d'annulation sera prise.

### 4 - Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours ouvrables pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par courrier ou courriel à : mission.formation@isere.chambagri.fr. En cas d'annulation à moins de 8 jours ouvrables du début de la formation, d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, **la totalité des frais sera retenue à hauteur du tarif indiqué sur le programme.**

### 5 - Conditions particulières

**Déplacements** : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

**Droit à l'image** : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

### 6 - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

### 7 - En signant ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance :

Des conditions générales de formation, consultables dans leur intégrité sur notre site [https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/119\\_Extr-Isere\\_img/Formation/Les\\_PDF/Conditions\\_generales\\_de\\_vente\\_38.pdf](https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/119_Extr-Isere_img/Formation/Les_PDF/Conditions_generales_de_vente_38.pdf),

Des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture l'Isère » d'un montant de : ..... €.

Du traitement des données personnelles collectées, article 9 des CGV.

Fait en double exemplaire à ....., le .....

*Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé des 2 parties*

**Le stagiaire** (Nom Prénom)

.....  
Signature

Pour le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et par délégation,  
Héloïse Gonzalo, Directrice

Signature et cachet



## VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de permettre au responsable de stage et aux intervenants de mieux cerner vos attentes et d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1 - Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non  Oui, laquelle et quand ? .....

2 - Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?

.....  
.....  
.....

3 - Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?

.....  
.....  
.....

4 - Si vous êtes en situation de handicap avec des besoins particuliers pour suivre la formation, merci de les préciser ci-dessous, ou de prendre contact avec notre service formation :

.....

5 - Vous avez eu connaissance de ce stage par :

La presse agricole  Internet  Le bouche à oreille  Notre catalogue  Un conseiller  Autre : .....

FORM\_CONTRAT\_FORMATION\_02\_08\_2023

